

Image not found or type unknown



Assurance de moto chez le garagiste

Par **christelle34**, le **13/01/2016** à **14:20**

Bonjour, rnJ'ai une de mes motos chez le garagiste depuis juillet 2015 avec une panne conséquente (coût élevés de réparation) et qui va y resté encore quelque temps. Elle est arrivée chez ce garagiste grâce à l'assistance de mon assurance. Mais je ne souhaite pas me séparer de cette moto.rn Comment je peux « alléger » la cotisation de mon assurance ? . Quel contrat souscrire (RC, hors circulation, .. ? A quel moment faire la démarche ? Es-ce rétroactif ?rnSous quelle condition je peux résilier mon contrat?rnMerci de votre réponse, de vos conseils.